



AFRIQUE/EGYPTE - Absence de sièges réservés aux chrétiens au sein du futur Parlement

Le Caire (Agence Fides) – Le comité chargé de réécrire la Constitution égyptienne n'introduira dans le nouveau texte constitutionnel aucun article visant à garantir des sièges réservés aux chrétiens coptes au sein du futur Parlement. C'est ce qu'a confirmé mardi 26 novembre au cours d'une conférence de presse l'artiste égyptien Mohamed Abla, membre du comité de révision constitutionnelle qui rassemble 50 représentants de la population égyptienne, y compris 3 délégués des Eglises chrétiennes présentes en Egypte. « Dans le cadre des sessions du comité – a expliqué Abla – s'est enregistré un accord sur le fait de ne pas réserver de sièges aux groupes minoritaires dans les chambres de représentation ». Seul au sein des organes de représentation municipaux, 25% des sièges seront réservés aux femmes et aux candidats jeunes.

Au cours de ces derniers jours, avaient filtré du comité constituant des rumeurs portant sur la possible introduction de quotas parlementaires réservés à des tranches spécifiques de la population, hypothèses qui résultent avoir par la suite été démenties par les faits.

A l'intérieur des communautés chrétiennes, les réactions aux hypothèses de quotas de représentation parlementaire qui auraient pu leur être réservés sur base confessionnelle, avaient été contrastées. « La solution des quotas – fait remarquer à l'Agence Fides S.Exc. Mgr Botros Fahim Awad Hanna, Evêque copte catholique de Minya – peut favoriser les desseins de ceux qui visent à lacérer le pays sur la base de divisions sectaires. Afin de valoriser la contribution des chrétiens coptes à la construction du nouvel Egypte, il faut trouver de nouvelles routes, comme par exemple le fait d'inscrire, parmi les premiers candidats des listes électorales, des hommes politiques chrétiens préparés et influents, en mesure de recueillir un consensus populaire ».

La nouvelle charte constitutionnelle devrait être soumise à un référendum populaire après la seconde moitié de janvier 2014. (GV) (Agence Fides 27/11/2013)